

Le microcrédit ANGEM et la valorisation des savoir-faire locaux artisanaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou

BERBAR Mouloud Doctorant
mouloud.berbar@yahoo.fr

Dr. AKNINE SOUIDI Rosa Maître de conférences A
r_aknine@yahoo.fr

Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou.

| | |
|--|--|
| Résumé <p>L'objectif de notre article consiste à évaluer l'apport du microcrédit ANGEM dans la valorisation économique de l'artisanat traditionnel.</p> <p>A partir d'une étude sur les micro-entreprises artisanales créées dans le cadre du dispositifs ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou, notre étude démontre que la valorisation des savoir-faire artisanaux traditionnels par le microcrédit se présente sous deux formes, la première est liée à l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale dans le domaine de l'artisanat traditionnel; la seconde tient à l'amélioration de la situation entrepreneuriale des artisans, l'acquisition de matières premières et moyens de production et la conquête de nouveaux marchés. Le microcrédit a permis de relancer des artisans qui ont abandonné leur métier.</p> <p>Au terme de notre recherche avons déduit que la majorité des micro-entreprises artisanales financées par l'ANGEM sont portées par l'élément féminin.</p> <p>Mots clés : Microcrédit, dynamiques entrepreneuriales, savoir-faire artisanaux, micro-entreprises artisanales, Algérie, Tizi-Ouzou.</p> | المخلص: <p>الهدف من مقالنا هو تقييم مدى مساهمة القرض المصغر ANGEM في التثمين الاقتصادي للصناعة التقليدية.</p> <p>انطلاقا من دراسة حول المؤسسات المصغرة الحرفية المنشأة في إطار جهاز القرض المصغر ANGEM لولاية تيزي وزو، يبين بحثنا أن تثمين الحرف التقليدية من طرف القرض المصغريتم عبر شكلين، الشكل الأول متعلق بإثارة ديناميكيات مقاولاتية في مجال الصناعة التقليدية، الشكل الثاني يتعلق بتطوير الحالة المقاولاتية للحرفيين والحصول على مواد أولية و وسائل إنتاج مبتكرة وكذلك الحصول على أسواق جديدة. القرض المصغر منح الفرصة للحرفيين الذين تخلوا عن حرفهم لإحياء نشاطهم الحرفي.</p> <p>استنتجنا من بحثنا أن أغلبية المؤسسات المصغرة المنشأة في إطار القرض المصغر ANGEM محمولة من طرف العنصر النسوي.</p> <p>الكلمات المفتاحية: القرض المصغر، ديناميكيات مقاولاتية، حرف تقليدية، مؤسسات مصغرة، الجزائر، تيزي وزو.</p> |
|--|--|

Introduction

L'impulsion de dynamiques entrepreneuriales, suppose l'existence de moyens financiers et non financiers susceptibles de stimuler la création d'entreprises et l'amélioration de la situation entrepreneuriale des entrepreneurs en difficulté de développement.

Les populations défavorisées se retrouvent exclues de cette dynamique. Le microcrédit intervient en mettant à disposition de ces personnes des prêts de petites dimensions, destinés à la création de petites entreprises.

En Algérie, le microcrédit est utilisé comme un instrument de soutien et d'appui à la création d'entreprises afin de surmonter les imperfections des mutations économiques et sociales ayant affectées le pays durant les années 1990. Il s'agit d'un financement public, géré par l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) destiné à la promotion de l'entrepreneuriat dans divers domaines à savoir l'agriculture, le Bâtiment et Travaux Publics (BTP), l'artisanat, l'industrie, les services et le commerce, notre contribution portera sur le domaine de l'artisanat.

L'Algérie est dotée d'un riche héritage en savoir-faire traditionnels; chaque wilaya dispose d'un artisanat caractérisé par des spécificités et singularités. Il s'agit d'un patrimoine culturel vivant et intergénérationnel.

Actuellement, l'artisanat traditionnel algérien se caractérise par des difficultés de développement causées en grande partie par les effets de la mondialisation. Celle-ci a stimulé un changement des modes de consommation et de production accentués par des processus d'industrialisation mettant les produits artisanaux en rude concurrence avec les produits

industrialisés. La valorisation de ces métiers ancestraux devient une nécessité absolue afin de les sauvegarder et de perpétuer les valeurs patrimoniales et culturelles qu'ils véhiculent, mais aussi de créer de la valeur ajoutée, de l'emploi et des revenus conséquents. Parmi les initiatives de valorisation de l'artisanat traditionnel, on peut citer celles qui tiennent à la promotion de l'activité entrepreneuriale; selon Paturel et Richomme-Huet (2012)¹, cette dernière conditionne le développement de l'activité artisanale à travers sa capacité à générer de la valeur.

Notre tenterons à travers notre recherche de répondre à la question suivante: *Quel est l'apport du microcrédit de l'ANGEM dans la valorisation des savoir-faire locaux artisanaux de la wilaya de Tizi-Ouzou?*

Deux hypothèses ont guidé notre travail :

1- Le microcrédit impulse une dynamique entrepreneuriale dans le domaine de l'artisanat, en créant des micro-entreprises artisanales et en assurant l'accompagnement des entrepreneurs pour pérenniser leurs activités.

2- Etant en difficulté de développement, le secteur de l'artisanat traditionnel trouvera un moyen de financement alternatif à travers le microcrédit. Ce dernier contribuera à la diffusion de l'esprit d'entreprise chez les artisans et à l'amélioration de leur situation entrepreneuriale. Il s'agit d'une perspective de valorisation entrepreneuriale des savoir-faire artisanaux.

Pour confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous procéderons par une analyse de données statistiques récoltées auprès des services de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou, appuyée par des entretiens réalisés avec les bénéficiaires pour caractériser l'impact du microcrédit sur la création d'entreprises artisanales et sur la promotion de l'artisanat traditionnel en Algérie.

Nous allons dans un premier temps effectuer un retour sur la relation entre les concepts de microcrédit et d'entrepreneuriat, en second lieu, nous examinerons la réalité du microcrédit en Algérie, enfin, en se basant sur les résultats de notre travail empirique, nous analyserons l'impact du microcrédit dans la valorisation des savoir-faire artisanaux à Tizi-Ouzou.

I. Revue de littérature de la relation entre le microcrédit et l'entrepreneuriat

1. Aperçu théorique du concept de microcrédit: Genèse et évolution

Le microcrédit est souvent confondu avec le concept de microfinance. En effet, celle-ci tient à « l'offre de micro-prêt, de micro-assurance, de transferts de fonds »² mis à la disposition d'une frange de la population défavorisée, exclue des services financiers classiques. On peut dire que le microcrédit est un service offert dans le cadre de la microfinance.

Le microcrédit correspond à « un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque...il est plus souvent sollicité pour développer une activité génératrice de revenu, qu'il s'agisse d'une ancienne activité que l'on voulait étendre ou d'une nouvelle que l'on voudrait créer »³. Dans ce sens, le microcrédit vise à impulser une dynamique entrepreneuriale en assurant l'inclusion financière des personnes qui veulent créer une micro entreprises et des entrepreneurs confrontés aux difficultés de financement et de gestion de leurs entreprises.

L'objectif assigné au microcrédit consiste à aider des populations en précarité, à faibles revenus ou dépourvues de revenus. Ces populations sont exclues de l'activité économique et par conséquent privées des services financiers ; car elles ne constituent pas une clientèle solvable et rentable pour les institutions financières classiques.

L'offre de microcrédit se base sur la conjonction de deux services : des services financiers et d'autres non financiers. En effet, en plus du prêt accordé aux personnes, les institutions de microfinance proposent des services d'accompagnement et de suivi aux promoteurs ainsi que des formations à la création et à la gestion de l'entreprise. Par ailleurs, le microcrédit ne s'inscrit pas

dans une logique d'assistantat du fait que les prêts accordés sont destinés à aider des personnes à créer des micro-entreprises ou améliorer leurs activités entrepreneuriales et s'insérer dans l'activité économique en créant de leurs propres revenus.

Le microcrédit remonte aux années 1840. En 1946, Raffeisen en Allemagne a développé des actions de solidarité pour faire face à l'usure et à la famine qui touchaient le village dont il était maire. Il sollicite sa préfecture pour une aide qu'il distribue gratuitement sur sa population. Il demande aux personnes riches de sa commune de lui prêter de l'argent pour acquérir un stock de semences de pommes de terre, celles-ci sont ensuite distribuées à crédit à la population paysanne et remboursées à la récolte⁴.

En 1949 Raffeisen créa une coopérative d'épargne et de crédit pour aider les paysans à surmonter les difficultés et la misère causées par l'usure⁵. Les services financiers proposés permettaient à ces populations de s'engager dans des activités leur permettant de gagner un revenu et améliorer leur niveau de vie. Il y remédie ainsi à l'exclusion bancaire de ces personnes.

En 1976, après un projet de recherche qui consiste à étudier les possibilités d'octroi de services financiers à de pauvres paysans du village *Jorba* au Bangladesh⁶, qui jusque là souffraient de la famine, Muhammed Yunus, professeur à l'Université de Chittagong, lance un programme de microcrédit « Grameen⁷ ». Ce projet consiste à prêter de sa poche un montant de 27 dollars à un groupement de femmes artisanes pour les aider à créer leurs propres micro-entreprises⁸ et par conséquent créer de la valeur ajoutée afin d'améliorer leur niveau de vie. Cette action marque la naissance du microcrédit.

Les artisanes ayant bénéficié de ce crédit ont réussi à le rembourser intégralement tout en créant de l'emploi au niveau local ; le programme fut ensuite reproduit dans d'autres villages.

La réussite de ce programme a conduit Muhammed Yunus à institutionnaliser le microcrédit en lançant en 1983 la *Grameen Bank* qui signifie *banque du village*. Le succès de cette initiative a poussé les pouvoirs publics à officialiser la création de cette banque et d'en contrôler 10 % du capital, le reste demeure la propriété des emprunteurs. Les clients privilégiés de la Grameen Bank sont les femmes car celles-ci profitaient à leurs enfants également. Selon Gouia (2012)⁹ les femmes représentaient 95% des clients de cette banque.

A partir de cette période, l'initiative du microcrédit fut reproduite dans les pays développés et d'une manière plus accentuée dans les pays en voie de développement ; des institutions de microcrédit ont vu le jour en Asie, en Afrique et en Amérique du sud¹⁰.

2. Quelques repères sur le concept de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un concept polysémique, il a été appréhendé par plusieurs approches donnant lieu à plusieurs définitions.

Définir l'entrepreneuriat revient à définir l'entrepreneur. Ce dernier renvoi à « *une personne imaginative, caractérisée par une capacité à se fixer et à atteindre des buts. Cette personne maintient un niveau élevé de sensibilité en vue de déceler des occasions d'affaires. Aussi longtemps qu'il ou elle continue d'apprendre au sujet d'occasions d'affaires possibles et qu'il ou elle continue à prendre des décisions modérément risquées qui visent à innover, il ou elle continue de jouer un rôle entrepreneurial.* »¹¹.

Selon cette définition, l'entrepreneur est un acteur qui s'engage dans une activité économique, guidé par une stratégie visant à activer et valoriser des ressources tout en créant de la valeur ajoutée. L'entrepreneur doit être encadré dans son environnement afin de déceler les menaces et les opportunités qui se présentent pour qu'il puisse s'y adapter en faisant preuve d'innovation et de prise de risque.

L'entrepreneuriat est également appréhendé par une approche processuelle (LONG et McMULLAN, 1984) selon laquelle: *"Le phénomène entrepreneurial représente désormais un processus d'apprentissage dynamique et évolutif dans le temps, cumulateur et générateur de compétences individuelles et collectives. Cette posture mobilisée permet d'appréhender le comportement de l'entrepreneur en tant que processus qui se construit graduellement au fil du temps, au fur et à mesure de son évolution"*¹².

Le processus entrepreneurial ne se limite pas à une succession d'étapes ayant pour objectif la création d'entreprise, mais il s'agit d'un processus évolutif basé sur l'accumulation des compétences de l'entrepreneur sur un axe temporel. C'est à partir de ce constat qu'on peut évoquer la notion de dynamique entrepreneuriale.

Bruyat (1993)¹³ et Fayolle (2004)¹⁴, préconisent que l'entrepreneuriat tient à la conjonction de deux éléments fondamentaux; il s'agit de l'individu (sujet) qui développe une intention entrepreneuriale (de création ou de reprise d'entreprise), et des ressources matérielles et immatérielles (objet) mobilisées dans la création de la valeur tout au long du processus entrepreneurial. La réussite de toute action entrepreneuriale est conditionnée par cette conjonction.

Les personnes en difficultés de financement et voulant créer une entreprises peinent à assurer cette conjonction. Le microcrédit intervient pour rendre effective leur action entrepreneuriale en permettant d'acquérir des moyens et ressources (matières premières, machines, matériel roulant, etc.) mobilisables dans une activité de production ou de prestation de services.

3. Le microcrédit : un catalyseur de dynamiques entrepreneuriales

Le système bancaire traditionnel se caractérise par une rigidité en matière d'octroi de crédits qui s'explique par le fait que les banques fonctionnent selon une logique de rentabilité ; le risque de non remboursement du crédit peut avoir des répercussions considérables sur l'avenir d'une banque. Pour se prémunir contre ces risques, les banques font recours à des politiques et mécanismes de sélection très sévères. Selon Kamaha (2014)¹⁵, cette sélection peut être directe en refusant d'octroyer les prêts à des clients dont le profit est jugé risqué et insuffisant, elle peut être indirecte, lorsqu'elle tient aux lieux de localisation des activités ; en effet, certaines zones, de part leurs caractéristiques (ruralités, terrains de montagnes, etc.) sont moins rentables par rapport à d'autres, causant ainsi une insolvabilité des entreprises localisées dans ces territoires.

La sélection opérée par les banques engendre une exclusion des personnes dont la rentabilité est insuffisante en les privant d'accès aux services financiers. Cette situation engendre « *un creux bancaire* »¹⁶. « *Ce creux bancaire se mesure en termes de difficulté d'accès, mais aussi de qualité de financement (montants ou modalités inadaptées, à travers des prêts personnels ou des découverts bancaires)* »¹⁷, cette exclusion touche en particulier les populations pauvres qui souffrent de précarité et de manque de moyens financiers (revenus faibles et irréguliers). Ces difficultés les rendent incapables de présenter des garanties aux banques traditionnelles pour bénéficier d'un crédit, par conséquent ces personnes ne peuvent créer des entreprises et mener des activités génératrices de revenus, elles se retrouvent ainsi exclues de l'activité entrepreneuriale.

Mayoukou et al., (2013)¹⁸ précisent que l'accès au crédit constitue un élément fondamental qui favorise le développement d'une dynamique de micro-entreprises. Les personnes faisant objet de cette exclusion et voulant s'engager dans une activité entrepreneuriale doivent chercher des sources de financement non conventionnelles pour leurs projets.

La microfinance, intervient dès lors pour assurer l'inclusion économique et sociale de ces personnes en prêtant à des clients qui n'ont aucune garantie¹⁹. Elle se présente « *à la croisée des chemins : lutte contre la pauvreté ou la promotion de l'entrepreneuriat* »²⁰. Elle met en place « *des mécanismes d'offre de services financiers permettant aux personnes pauvres de financer la création de micro-activités entrepreneuriales* »²¹. Guérin (2002)²² précise qu'en se basant sur les objectifs

assignés à la microfinance, on peut distinguer une microfinance d'insertion sociale qui vise à lutter contre l'exclusion sociale, et une microfinance de type entrepreneuriale destinée à la petite entreprise.

On peut dire que le microcrédit se présente comme un financement alternatif au financement du système bancaire classique. Il permet de remédier à l'exclusion bancaire des populations défavorisées et par conséquent de remédier à l'exclusion entrepreneuriale de ces dernières en leur offrant l'opportunité de créer leurs propres micro-entreprises.

Le rôle du microcrédit dans l'impulsion de dynamiques entrepreneuriales se caractérise d'un côté par un effet sur la création d'entreprises, et de l'autre par l'amélioration de la situation entrepreneuriale, il peut s'agir également d'une offre de services non financiers à l'instar de l'accompagnement des micro-entreprises. Selon Kamaha (2014)²³, l'accompagnement par les institutions de microcrédit se fait en quatre phases :

- La phase d'accueil et d'orientation qui porte sur l'étude de faisabilité du projet et la préparation d'une étude technico-économique de l'activité ;
- La phase de montage du projet, qui vise à compléter le projet par des études de rentabilités et de viabilité;
- La phase de démarrage, qui renvoie au lancement effectif du projet ;
- La phase de suivi après le financement, cette étape se déroule pendant la durée de remboursement, elle vise à aider les entrepreneurs à soulever les problèmes auxquels ils font face, durant cette phase, des formations sur le management, le marketing, la comptabilité sont dispensées afin d'aider les entrepreneurs à mieux gérer leur entreprise.

4. La micro-entreprise artisanale: Une entité favorable à un financement par microcrédit

L'entrepreneuriat impulsé par le microcrédit et par les autres services de la microfinance est de petite dimension, en effet, celle-ci est assimilée à « *un outil destiné à aider les personnes à créer des projets d'entreprise de faible envergure : il s'agit essentiellement de micro-entreprises (entreprises ayant au plus neuf salariés). La plupart du temps, les personnes cherchent simplement à vivre de leur activité et à créer leur propre emploi*²⁴ ».

Pour Mayoukou et al., (2013)²⁵ le type d'entreprises qui tirent profit d'un financement par microcrédit sont les micro-entreprises artisanales. Celles-ci disposent de caractéristiques qui les rendent favorables à ce type de financement, On peut citer sa petitesse (le nombre d'employé ne dépasse pas 10) et son caractère peu capitalistique; elles ne mobilisent pas d'important capitaux pour mener ses activités; elles sont flexibles dans le sens où elles peuvent se réorienter vers d'autres créneaux sans supporter suffisamment de pertes.

Pour Loup (2004)²⁶ la petite entreprise est prédisposée à construire un avantage concurrentiel suite à son ancrage et aux rapports de proximités qu'elle développe vis-à-vis des ressources matérielles et immatérielles qu'elle mobilise. Le microcrédit se présente dès lors comme un mécanisme permettant d'aider les artisans à développer des stratégies de différenciation en renforçant cet avantage concurrentiel.

La micro-entreprise artisanale n'est pas uniquement orientée vers des fins productives ; son processus de production est basé sur l'imbrication d'objectifs économiques et sociaux²⁷. Elle fonctionne selon une logique non capitaliste²⁸. À ce titre, le microcrédit apparaît comme un moyen adapté au financement de ce type d'organisation. Ceci s'explique par le fait le microcrédit est aussi orienté vers des finalités socio-économiques qui consistent à aider des personnes pauvres pour améliorer leur niveau de vie et mener une activité génératrice de valeur ajoutée.

II. Le microcrédit et les micro-entreprises en Algérie : entre lutte contre la pauvreté et appui à la création d'entreprises

1. Le microcrédit dans la réalité algérienne

Le microcrédit en Algérie s'inscrit dans le cadre d'une politique économique et sociale visant à impulser un développement social en luttant contre le chômage, la précarité et la pauvreté. L'objectif de transition de l'économie algérienne vers une économie de marché, assigne au microcrédit une finalité qui consiste à impulser une dynamique de micro-entreprises susceptibles de créer de la richesse et de renforcer l'activité économique dans le pays par une frange de population en difficulté.

Le microcrédit fut lancé en Algérie en 1999 par l'Agence de Développement Social (ADS), dans le cadre du « filet social » visant à améliorer la situation socio-économique des personnes en chômage. Depuis sa création, l'ADS a financé 2450 projets.

Suite à une évaluation de son exercice en 2002, il s'est avéré que l'inefficacité de l'ADS est liée au fait d'avoir accordé une intension légère à l'accompagnement des bénéficiaires avant et après l'octroi du prêt²⁹. Cette situation illustre un manque de communication et une lourdeur dans la gestion du dispositif, chose qui a amené les autorités publiques à la création en 2004 d'une institution spécialisée dans le microcrédit à savoir l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) en remplaçant l'ADS. Cette agence est placée sous tutelles du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

Pour assurer une efficacité dans l'octroi du microcrédit et de faire bénéficier les clients non bancarisés des zones urbaines et rurales, l'ANGEM a opté pour une organisation décentralisée visant à couvrir tout le territoire national et à impulser une dynamique entrepreneurial dans l'intégralité des régions du pays, à ce titre, 49 coordinations de wilaya couvrent tout le territoire national, ces dernières sont liées à la direction centrale par des antennes régionales visant à coordonner et à suivre les activités de chaque coordination.

Pour faciliter l'accompagnement des entrepreneurs dans le montage financier et le suivi du projet, chaque Daïra est dotée d'une cellule d'accompagnement, au total il existe 548 cellules³⁰ au niveau national.

Pour accomplir ses missions, l'ANGEM est adossé aux banques publiques, celles-ci assurent 70% des prêts accordés aux bénéficiaires avec une bonification à 100% des taux d'intérêt. La structure est dotée d'un « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédit » FGMMC, dont la mission consiste à garantir les crédits accordés par ces banques aux bénéficiaires du microcrédit³¹.

2. Caractérisation des services offerts par l'ANGEM

A l'instar de toutes les institutions de microcrédit, l'ANGEM propose deux types de services : des services financiers et des services non financiers.

L'offre de services financiers consiste en l'octroi de prêts aux promoteurs, en se basant sur deux formules de financement ; un financement mixte (entre l'ANGEM et le client) sous forme de prêts non rémunérés (PNR), accordés directement par l'ANGEM aux personnes voulant redynamiser ou reprendre leur micro-entreprise. Ces personnes disposent d'un équipement de production et d'un immobilier mais qui sont en difficultés et ne disposent pas de moyens financiers pour l'acquisition de matières premières ; il est octroyé généralement aux femmes au foyer. Dans le cadre de ce financement, l'ANGEM propose un montant de 40 000 DA³² aux personnes dépourvues de formation et de registre de commerce, et un autre qui ne dépasse pas 100000 DA³³ destiné aux personnes ayant une qualification et un registre de commerce. Ce montant est élevé à 250000DA dans les régions du sud, afin de promouvoir l'activité entrepreneuriale dans ces zones qui enregistrent un retard en terme de développement économique. Ce prêt permet aux bénéficiaires de

tester leurs capacités à rembourser le prêt et à se lancer dans une activité entrepreneuriale de production ou de prestation de services.

La seconde formule de financement proposée par l'ANGEM est dite « triangulaire », elle engage trois acteurs à savoir l'ANGEM, la banque et le promoteur, son montant³⁴ varie entre 101 000 Da et 1 000 000 Da. La banque finance 70% du crédit, avec d'un taux d'intérêt bonifié à hauteur de 100%, l'ANGEM assure le financement de 29% du crédit sous forme de prêt non rémunéré (PNR), l'apport personnel du bénéficiaire est évalué à 1%, ce financement est offert aux personnes qui veulent créer une micro-entreprise.

De son côté, l'offre de services non financiers se matérialise par des prestations offertes par l'ANGEM au profit des entrepreneurs pour leur permettre de capitaliser les microcrédits accordés et d'augmenter les chances de réussite dans leurs projets.

Dans le cadre des prestations de services non-financiers offert par l'ANGEM, des formations sont dispensées pour améliorer les capacités managériales des bénéficiaires afin d'élever leur performance et de leur inculquer un esprit et une culture d'entreprise. Ceci leur permet d'atteindre un niveau de croissance conséquent. En effet, parmi les bénéficiaires du microcrédit figurent des personnes n'ayant pas un niveau de scolarisation leur permettant de tenir une gestion efficace de l'entreprise (82,7% des bénéficiaires n'ont pas atteint le lycée, et 33% n'ont pas atteint le collège³⁵). Ces formations concernent l'éducation financière globale (EFG), la gestion de très petite entreprise (GTPE), des sujets généraux (impôts, marketing, etc.) et le programme « Get Ahead » (aller de l'avant).

Depuis sa création l'ANGEM a assuré la formation de 165209 entrepreneurs³⁶ à raison de 20,74% du nombre total de promoteurs ayant bénéficié du microcrédit, chose qui illustre une insuffisance la matière. Cette situation peut avoir une répercussion sur la gestion des entreprises et sur les remboursements du crédit.

Selon notre enquête, le manque de formation constitue l'un des facteurs majeurs des difficultés de gestion de l'entreprise (comptabilité, publicité, etc.) et de remboursement.

Les services financiers et non financiers offert dans le cadre du microcrédit de l'ANGEM, seront conjointement mobilisés pour l'impulsion de dynamiques entrepreneuriales, leur jumelage joue « un rôle de prévention pour des projets excessivement risqués, en donnant aux personnes l'opportunité de faire le « meilleur choix »³⁷. Ces dynamiques peuvent être appréciées par le nombre d'entreprises créées et d'entrepreneurs financés dans le cadre de l'amélioration de leurs situations entrepreneuriales.

Depuis sa création, l'ANGEM a offert 801052 microcrédits, contribuant ainsi à la création de 1202270 postes d'emplois³⁸. L'évolution du nombre de microcrédits accordés est illustrée à travers le tableau suivant:

Tableau n° 01: Evolution du nombre de microcrédits accordés entre 2007 et 2017

| Années | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| Femmes | 23894 | 33192 | 32713 | 68317 | 87598 | 71304 | 76163 | 55863 | 12415 | 11846 |
| Hommes | 18205 | 27542 | 19243 | 39294 | 58829 | 39398 | 41380 | 28238 | 8948 | 4350 |
| Total | 42099 | 60734 | 51956 | 107611 | 146427 | 110702 | 117543 | 84101 | 21363 | 16196 |

Source: Site de l'ANGEM

On constate à travers ce tableau que la majorité des projets financés par l'ANGEM sont portés par l'élément féminin (11846 projet contre 4350). Ce constat s'explique par le fait que le microcrédit encourage le travail des femmes à domicile, ces dernières acquièrent des matières premières et exercent leurs métiers à domicile. Ceci contribue à l'insertion de la femme dans l'activité

économique et sociale tout en développant l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation de la femme algérienne.

Parmi les crédits accordés, 723120 microcrédits sont destinés au financement de l'achat de matières premières et 77932 concernent le financement triangulaire pour la création d'activités.

3. L'état de la micro-entreprise algérienne dans le domaine de l'artisanat traditionnel

Le secteur de l'artisanat traditionnel en Algérie se caractérise par des métiers traditionnels, hérités et transmis de génération en génération. Les artisans exercent leur métier dans des ateliers avec des apprentis et/ou des employés dont le nombre varie entre 1 et 10. La spécificité de ces micro-entreprises tient aux relations qu'elle développe avec le territoire d'ancrage en mettant en avant des savoir-faire ayant permis à des générations de subvenir à leurs besoins et en faire des spécialisations de renommées internationales, on peut citer le Bijou d'Ath Yenni et de Batna, la dinanderie de Constantine ou encore le tapis de Ghardaïa.

Ces micro-entreprises sont confrontées à une rude concurrence face aux produits industriels de substitution et une régression de la demande notamment touristique et ce à partir des années 1990.

Pour redresser la situation, des mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour valoriser les savoir-faire traditionnels, parmi lesquelles figure la promotion de la création d'entreprises artisanales. Le microcrédit proposé par l'ANGEM au profit des artisans, peut enclencher une dynamique entrepreneuriale autour des savoir-faire artisanaux.

La prédisposition des savoir-faire artisanaux à être financés par un microcrédit, s'explique par le fait qu'ils sont mobilisés dans le cadre de petites entreprises; ces dernières sont peu capitalistiques³⁹, elles n'exigent pas des moyens colossaux pour les créer ou résoudre des problèmes de gestion confrontés par les entrepreneurs artisans.

IV. L'apport du microcrédit de l'ANGEM dans la valorisation entrepreneuriale des savoir-faire artisanaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou

1. Méthodologie de l'étude empirique

Pour analyser la dynamique entrepreneuriale provoquée par le microcrédit, nous examinerons les résultats de notre étude empirique, constituée d'une analyse de données de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou, complétée par une enquête qualitative auprès des responsables du microcrédit et des bénéficiaires du dispositif afin de déceler l'apport du microcrédit dans l'impulsion des dynamiques entrepreneuriales dans le domaine de l'artisanat et son rôle dans l'activation et la valorisation des savoir-faire artisanaux traditionnels.

Nous focaliserons notre analyse sur des indicateurs susceptibles de caractériser les dynamiques entrepreneuriales, à savoir, le nombre de micro-entreprises artisanales créées; l'amélioration de la situation entrepreneuriale des artisans, l'offre de services non financiers proposés aux artisans à titre de l'accompagnement et de la formation.

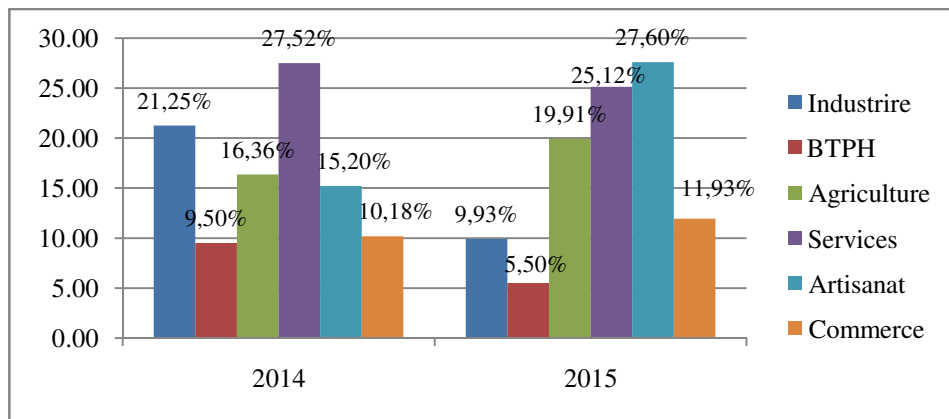
2. Résultats et discussion

2.1 L'apport du microcrédit de l'ANGEM dans la création de micro-entreprises artisanales

Notre enquête révèle un accroissement de la demande de microcrédit pour la création d'entreprises artisanales ; le nombre total de demandes déposées est de 7810 à raison de 24,91% des demandes totales émises, il s'agit du deuxième secteur le plus demandé pour bénéficier d'un microcrédit auprès de l'ANGEM.

La demande de microcrédit des artisans a connu un accroissement, en 2014 elle représentait 15,20 % des demandes, tant dis qu'en 2015, l'artisanat était le domaine le plus sollicité avec 567 demandes à raison de 27,6% du total des demandes émises comme le montre la figure suivante :

Figure n°02: La part de demandes sollicitées pour l’octroi de microcrédit par secteurs d’activités.



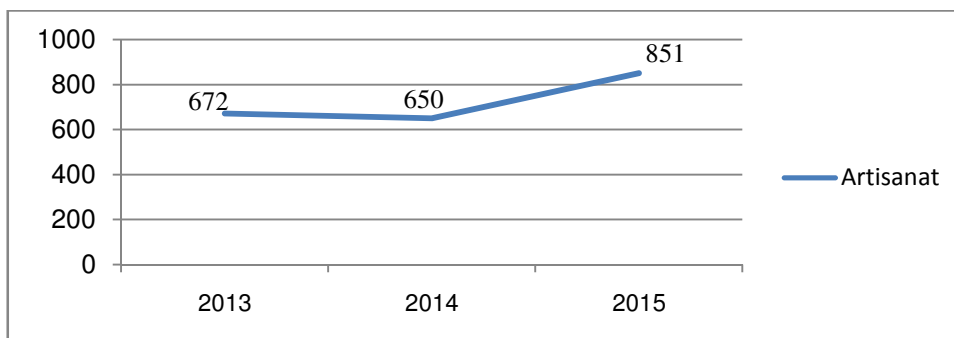
Source : Enquête réalisée auprès de l’ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

L’essor de la demande de microcrédits dans le secteur de l’artisanat s’explique par un regain d’intérêt de la population aux savoir-faire traditionnels et par la politique de l’Etat visant à valoriser l’artisanat en encourageant la création d’activités dans des domaines en relation avec les savoir-faire locaux. Cet accroissement s’explique également par le fait que le marché de l’artisanat connaît actuellement une amélioration progressive.

Depuis sa création en 2004, l’ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou a octroyé plus de 6406 microcrédits à des promoteurs dans le domaine de l’artisanat, à raison de 32,49% des microcrédits accordés. Il s’agit du deuxième secteur ayant reçu un nombre important de microcrédits après l’agriculture dont la part des projets financés était de 32,61%. Ce microcrédit est destiné au financement de la création de micro-entreprises et de l’acquisition de matières premières.

Depuis sa création, le microcrédit a permis la création de plus de 400 entreprises artisanales. Les microcrédits accordés aux promoteurs artisanaux ont contribué à la création de 8959 postes d’emplois à raison de 30,99 % du total des emplois créés du fait du microcrédit de l’ANGEM. En 2015, l’artisanat était le secteur qui a créé le plus d’emplois avec une part de 38,96 % du total d’emplois créés durant la même année. L’octroi de crédits aux artisans a connu un accroissement entre 2013 et 2015 (figure n° 02) contrairement à l’évolution totale des microcrédits accordés par l’ANGEM, qui a connu une baisse durant la même période, ce graphe illustre cette évolution.

Figure n°03 : Evolution annuelle du nombre de microcrédits accordés aux micro-entrepreneurs artisans

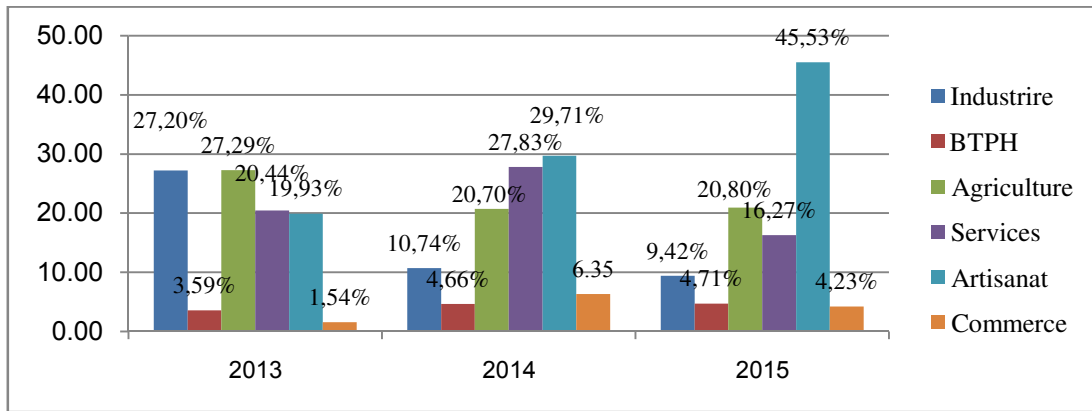


Source : Enquête réalisée auprès de l’ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le nombre de microcrédits accordés en faveur de l’entrepreneuriat artisanal était de 672 en 2013, il atteint 851 microcrédits en 2015 pour les deux types de financements à savoir la création d’entreprises artisanales et l’achat de matières premières.

Par rapport aux autres secteurs, la part des microcrédits destinée aux promoteurs artisanaux a connu une augmentation importante par rapport aux autres secteurs, comme on peut le remarquer dans la figure n°03; la part des microcrédits octroyés pour les entrepreneurs artisanaux dépasse celle des autres secteurs notamment en 2014 et en 2015.

Figure n°04 : La part des microcrédits accordés aux entrepreneurs par secteurs (2013-2015)

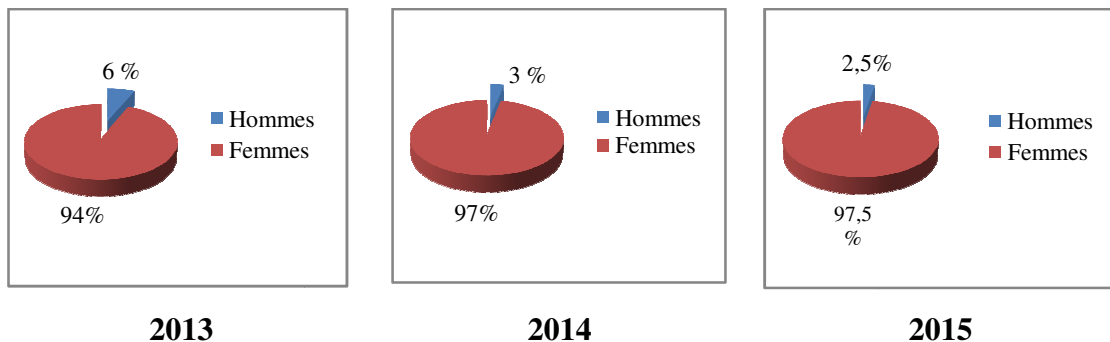


Source : Enquête réalisée auprès de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

2.2. Le microcrédit et la valorisation du savoir-faire artisanal féminin

La spécificité du microcrédit alloué à l'artisanat tient à la domination du nombre de femmes ayant bénéficiées du dispositif même par rapport aux autres secteurs, leur part (comme le montre la figure n°04) était de 94 % en 2013, elle a connu une augmentation importante en 2015, où 97,5% des microcrédits accordés à raison de 830 microcrédits (sur un total de 851) étaient le fait des femmes, chose qui illustre leur engagement dans le domaine de l'artisanat mais également dans toute l'activité économique.

Figure n°05: La part des femmes artisanes dans les microcrédits octroyés pour l'achat de matières premières et la création de micro-entreprises.



Source : Enquête réalisée auprès de l'ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Comparativement aux autres secteurs, la part des microcrédits accordés aux femmes artisanes est considérable, elle était de 29,53 % du total des microcrédits accordés aux femmes durant l'année 2013 ; en 2015, ce nombre a connu une nette augmentation et atteint 62,88% du total des microcrédits octroyés à cette catégorie, à raison de 830 crédits sur un total de 1320. Cet accroissement illustre l'intérêt que portent les femmes aux métiers artisanaux, et leur prédisposition et motivation à améliorer leur activité ou à créer une micro-entreprise artisanale.

La part des femmes dans le microcrédit destiné au financement de la création d'entreprises est élevée par rapport aux hommes, en effet, sur les 28 micro-entreprises créées en 2015, 21 sont le fait des femmes dans des métiers diversifiés à l'exemple du tissage, l'habillement traditionnel et la vannerie.

D'après notre enquête, la part importante des femmes artisanes dans le total des microcrédits accordés, s'explique en grande partie par le fait que ces femmes soit elles étaient détentrices d'un diplôme dans l'artisanat traditionnel et d'art mais faute de moyens, elles n'ont pas pu créer une activité ou bien elles exerçaient le métier à domicile en s'inscrivant dans des circuits de proximités.

Les femmes artisanes sont confrontées à des difficultés notamment en matière d'approvisionnement, le microcrédit selon sa formule mixte, leur permet d'acquérir les matières premières de bases pour valoriser leur savoir faire. Ainsi, en 2013, le nombre total de microcrédits accordés aux artisans pour financer leurs approvisionnement est de 663 dont 617 sont offerts aux femmes à raison de 93,06% du total de microcrédits accordés.

L'octroi de microcrédit pour améliorer l'activité entrepreneuriale des artisans a connu une augmentation apparente en 2015, en effet 823 artisans ont bénéficié d'un prêt consacré à l'amélioration de la situation de leurs entreprises, dont 809 sont octroyés aux femmes. Cette situation nous permet de déduire l'importance de la dynamique entrepreneuriale féminine dans le domaine de l'artisanat; ceci est expliqué par le fait que les femmes testent d'abord leur capacité à rembourser le prêt et à gérer une entreprise, dans le cas où elles réussissent, elles demandent des microcrédits plus important pour la création de micro-entreprises.

Cette part s'explique également par une nouvelle configuration de l'insertion des femmes dans la vie économique. En effet, certaines femmes, notamment celles qui habitent les régions rurales (lieux où le taux de chômage des femmes est élevé) et n'arrivent pas à décrocher un poste de travail, trouvent un moyen à travers le microcrédit pour créer leur micro-entreprise en mobilisant leur savoir-faire. On peut dire ainsi que le microcrédit est une nouvelle formule pour l'insertion de la femme rurale dans l'activité économique.

2.3. Le microcrédit et l'amélioration de la situation entrepreneuriale des artisans: Entre valorisation et obstacles

Notre enquête révèle que le microcrédit a contribué à l'amélioration de la performance des artisans en difficulté. En effet, suite aux manques de moyens financiers, certaines artisanes ont abandonné leur métier. Le microcrédit de l'ANGEM à travers le financement mixte (40000 Da et 100000 DA), leur a permis d'acquérir des matières premières et ont relancé leurs activités. Ainsi, des confectionneuses d'habillement traditionnel, déclarent que, faute de moyens financiers, elles ont laissé leurs machines à l'arrêt et grâce au microcrédit elles ont réactivé leur métier.

La valorisation entrepreneuriale de l'artisanat traditionnel par le microcrédit se matérialise par la viabilisation du travail à domicile. En effet, des femmes détentrices de savoir-faire traditionnels mais qui ne disposent pas d'ateliers ont bénéficié du microcrédit et ont pu acquérir des moyens de production et exercent leur métier à domicile. Cette initiative permettra de sauvegarder les métiers et de valoriser des savoir-faire ancestraux en voie de disparition à l'instar de la tapisserie. Il s'agit d'une redynamisation du travail à domicile avec un double enjeu il s'agit de la sauvegarde des métiers menacés de disparition et de la création de valeur économique de la part de ces femmes. Ce microcrédit a permis également aux artisans diplômés mais qui sont en chômeurs de lancer leurs propres micro-entreprises. Il a offert l'opportunité aux femmes qui n'ont pas de diplôme d'acquérir de la matière première et de s'insérer dans l'activité économique.

Pour les autres artisans, le microcrédit leur a permis l'extension de leurs ateliers et le recrutement de nouveaux employés et apprentis suite à l'acquisition de moyens matériels de production. C'est le cas des tisseuses ayant acquis des métiers à tissé supplémentaires.

Le microcrédit a stimulé la créativité chez les artisans, il leur a offert l'opportunité d'acquérir des moyens d'innovation pour s'engager dans de nouvelles combinaisons productives à l'instar des nouvelles machines et matières premières qui jusque-là coûtaient chère à l'instar de la patte blanche⁴⁰ celle-ci est mobilisée pour la production de poteries de couleur blanche. Il s'agit d'une

innovation pour les artisans potiers algériens qui utilisaient jusque-là l'argile rouge. Cette innovation permettra de développer un avantage concurrentiel de type différenciatif.

Le microcrédit offert par l'ANGEM recèle des insuffisances et des obstacles. En effet, notre enquête révèle que certains artisans bénéficiaires du microcrédit, n'ont pas suffisamment assimilé le fonctionnement du microcrédit, d'autres ignorent l'obligation de rembourser le crédit reçu; ils déclarent qu'il s'agit d'une offre de l'Etat, offerte gratuitement et sans remboursement. Ceci illustre des insuffisances en matière de promotion et de sensibilisation vis-à-vis du fonctionnement et de la consistance du microcrédit.

Les bénéficiaires du microcrédit font face à des difficultés dans le remboursement de leur crédit notamment ceux qui ont bénéficié du financement triangulaire (1000000 Da); ces obstacles sont liées à des imperfections en matière de gestion financière de leurs micro-entreprises. Cette situation illustre l'intérêt de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires et la mise en œuvre de formations et séminaires permanents visant à améliorer la performance et les compétences des artisans. Le besoin à l'appui à travers les formations s'exprime également par la nécessité de développer des formations adaptées au travail artisanal, notamment celles qui tiennent aux techniques de marketing des produits artisanaux, au design, à l'esthétique et à l'innovation. Ceci permettra à l'artisanat traditionnel algérien de développer son image de marque et d'acquérir une place stratégique sur le marché national et international.

Conclusion

Le microcrédit constitue un outil de financement alternatif au financement traditionnel. A partir de sa mission principale à savoir la lutte contre l'exclusion bancaire et l'amélioration des niveaux de vie, découle une mission importante dans le développement économique en l'occurrence l'impulsion des dynamiques entrepreneuriales. Contrairement aux autres secteurs, la micro-entreprise artisanale à Tizi-Ouzou est caractérisée par sa petite taille dont le nombre d'employés ne dépasse pas dix. Ces entreprises se retrouvent adaptées à un financement par le microcrédit. De plus, ce dispositif est prédisposé à remédier aux difficultés majeures auxquelles font face les artisans à savoir, le manque de liquidité et la difficulté d'accès aux matières premières contribuant ainsi à la valorisation entrepreneuriale de l'artisanat.

L'apport du microcrédit dans le développement de l'activité entrepreneuriale dans le domaine de l'artisanat traditionnel ne se limite pas seulement à l'offre de services financiers, il se matérialise également à travers l'offre de services non financiers en faveur des bénéficiaires du microcrédit à l'exemple de l'accompagnement des entrepreneurs, qui se fait avant le lancement d'entreprise et après sa création.

L'amélioration de l'activité entrepreneuriale constitue l'un des indicateurs probant de la dynamique d'entreprises artisanales à Tizi-Ouzou, en effet, 57,92% des projets ayant bénéficiés d'un prêt pour l'achat de matières premières, appartiennent au secteur de l'artisanat

La spécificité de valorisation entrepreneuriale des savoir-faire artisanaux se caractérise par un engagement dominant de la femme. En effet, sur le total des projets financés par le microcrédit de l'ANGEM dans le domaine de l'artisanat, 97,5 % sont portés par des femmes, à ce titre on déduit que la dynamique d'entreprises artisanales provoquée par le microcrédit est plutôt féminine, chose qui illustre l'essor d'un entrepreneuriat féminin autour des savoir-faire artisanaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Notes et références bibliographiques

- ¹ Patrel, R., Richomme-Huet, K. « Le devenir de l'activité artisanale passe-t-il par l'activité entrepreneuriale ? », *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2007/1 Vol. 6, p. 29-52.
- ² MAYOUKOU, C. (2015) « Les banques multinationales et l'offre de services en microfinance : peut-on encore parler d'éthique microfinancière ? Une analyse par le paradigme « OLI » revisité », in *Les cahiers de l'association Tiers-monde*, n° 30, p 87.
- ³ LELART, M (2006) « De la finance informelle à la microfinance. AUF et Editions des Archives Contemporaines, Paris 2006.
- ⁴ RAVONJIARISON, C G. (2006) « Micro-crédit et entrepreneuriat dans un contexte de survie. Le cas des Agriculteurs malgaches » Thèse de doctorat en Sciences de Gestion université d'Antananarivo, Ile de la Réunion.
- ⁵ *Ibid.*
- ⁶ GOUIA, R. (2012) « Le microcrédit, instrument d'endiguer la pauvreté: l'expérience dans le monde arabe », in *Rivista dell'Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea*, pp 333-360.
- ⁷ *Grameen* signifie rural ou village.
- ⁸ LOURGAR, R. (2012) L'impact du micro-crédit sur le développement économique : cas de l'ANGEM de Tizi-Ouzou. Mémoire de Magister, Université de Tizi-Ouzou.
- ⁹ GOUIA, R. (2012), *op. cit.*
- ¹⁰ LELART, M. (2007) « Le père du microcrédit honoré par le prix Nobel...de la paix », *Revue d'économie politique*, 2007/2 (Vol. 117), pp 197-208.
- ¹¹ Filion, L.J (1988), cité par Filion, L.J, 1997 « Le champ de l'entrepreneuriat : Historique, évolution, tendances », *Revue internationale P.M.E*, Vol.10, N°2, p 151.
- ¹² OMRANE, A. FAYOLLE, A, ZERIBI-BENSLIMANE, O. (2011), "Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique", *La Revue des Sciences de Gestion* 15 (n° 251), p 92.
- ¹³ BRUYAT, C. (1993), *Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre-Mendès-France de Grenoble.
- ¹⁴ FAYOLLE, A. (2004) « À la recherche du cœur de l'entrepreneuriat : vers une nouvelle vision du domaine », in *Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, vol. 17, n° 1, pp.101-121.
- ¹⁵ KAMAHA, M. (2014) « L'efficacité du microcrédit dans les Pays industrialisés. Le cas de la France », thèse de doctorant en sciences économiques, Université de Bordeaux, 2014.
- ¹⁶ GUERIN, S. (2002) « Les sommets mondiaux du microcrédit : où en est-on cinq ans après? », in *Revue Tiers mondes*, « Microfinance : petites sommes, grands effets? », Vol. 43, N°. 172, p 6.
- ¹⁷ *Ibid.*, p6.
- ¹⁸ MAYOUKOU, C et *al.*, (2013) « Essai sur le Microcrédit et Entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban », communication au colloque international de l'Association Tiers monde (ATM) « Economie informelle et développement : emploi, financement et régulations dans un contexte de crises », Université Paris-Est Créteil.
- ¹⁹ MAYOUKOU, C., KERTOUS, M. (2015) « L'accès au crédit individuel par les clients des institutions de microfinance du Congo : une analyse des déterminants de l'autoexclusion et de l'obtention du prêt », in *Mondes en développement* 2015/1 (n°169), pp. 121-138.
- ²⁰ RAVONJIARISON, C G. (2006), *op. cit.*, p 57.
- ²¹ MAYOUKOU, C. (2015), *op. cit.*, p87.
- ²² GUERIN, S. (2002), *op. cit.*
- ²³ KAMAHA, M. (2014), *op. cit.*
- ²⁴ GUERIN, S. (2002), *op. cit.* p18.
- ²⁵ Mayoukou, C et *al.*, 2013. *op. cit.*
- ²⁶ LOUP, S. (2003), « Les petites entreprises des métiers d'art », *Revue française de gestion*, vol. 3, n° 144, p.195-209.
- ²⁷ SOULAMA, S. (2010) « La microfinance et l'offre de services financiers aux micros, petites et moyennes entreprises en Afrique de l'ouest », in *Techniques Financières et Développement*, « *Microfinance : Performances, nouveaux développements et défis* », n° 101, pp 75-89.

²⁸ JOURDAIN, A. (2004), « Du cœur à l'ouvrage. Les artisans d'art en France », Paris, Belin.

²⁹ FOURNIER, Y. (2003) Algérie : passer du Microcrédit à la microfinance pérenne. ADA, Dialogue, 32, juin, p 46-59.

³⁰ www.angem.dz. Consulté le 23/06/2017.

³¹ *Ibid.*

³² La période de remboursement du prêt s'étale sur 24 mois avec 6 mois de différé.

³³ Le remboursement de ce prêt s'étale sur 36 mois avec 06 mois de différé.

³⁴ Les délais de remboursement s'étale sur 11 ans, avec 3 ans de différé, les délais de remboursement du prêt bancaire est de 5ans, et le délai de remboursement de la part financé par l'ANGEM est de 3 ans.

³⁵ www.angem.dz. Consulté le 26/07/2017.

³⁶ www.angem.dz. Consulté le 26/07/2017.

³⁷ Guérin, 2002, *op. cit.*, p8.

³⁸ www.angem.dz. Consulté le 02/12/2017.

³⁹ BERBAR, M., AKNINE SOUIDI, R. (2015), « Dynamiques territoriales et développement local par la valorisation des savoir-faire locaux artisanaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou : cas de la poterie et de la tapisserie », communication au colloque international de l'Association Tiers monde (ATM), « Le bilan des objectifs du millénaire pour le développement 15 ans après : réduction de la pauvreté et/ou monté des inégalités ? », Université de Rouen.

⁴⁰ La pate blanche renvoi à l'argile de couleur blanche. Contrairement à la pâte rouge, celle-ci est importée.